

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE

Vous êtes victimes d'une **infraction pénale** ?
Vous avez des droits

Nos services sont **gratuits**
et **confidentiels**.

violences conjugales,
vols, escroquerie,
accident de la
circulation, harcèlement,
agression sexuelle



écouter, soutenir,
renseigner,
informer



Association

PROXIMITÉ



15 place du chanoine Kirch 57200 SARREGUEMINES



06 85 75 17 74



ass.proximite@orange.fr

PERMANENCES :

Bureau d'aide aux victimes
du tribunal judiciaire de
Sarreguemines :

tous les mardis et mercredis
matin de 8h30 à 12h00
et

1er et 3ème vendredis
matin de 8h30 à 12h00

HORAIRES :

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 9h à 16h

Accueil physique sur
rendez-vous

